

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

***16074978***

MONITEUR BELGE

24 -05- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE

13 MAI 2016

DIVISION MONS
Greffé**N° d'entreprise :** 0409.756.011**Dénomination**

(en entier) : **FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRENEURS ROUTIERS -
SECTION PROVINCIALE DU HAINAUT**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**Siège :** 7000 - MONS - RUE DE LA REUNION N° 02**Objet de l'acte :** MODIFICATIONS STATUTAIRES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION
SANS BUT LUCRATIF

« FEDERATION NATIONALE DES ENTREPRENEURS ROUTIERS »

« SECTION PROVINCIALE DU HAINAUT »

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A 7000 – MONS, RUE DE LA REUNION N° 02

TENUE AU SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MIL QUINZE
A NEUF HEURES.

Sont présents :

Monsieur CORNEZ Bernard, demeurant et domicilié à 7063 – NEUFVILLES, Rue de la Gage
n° 78, Président du Conseil d'Administration. N.N. 510421/081-97.

Monsieur BAES Jean, demeurant et domicilié à 59229 TETEGHEM (France), Chemin François Rabelais
n° 12, Vice –Président du Conseil d'Administration. N.N. 540908/8 M1.

Monsieur CLEPPE William, demeurant et domicilié à 7620 BLEHARIES, Rue Jules Decarpentries n° 11
Invité en sa qualité de nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration ; N.N. 591031/133-52.

Monsieur REYGAERTS Pascal, demeurant et domicilié à 7800 ATH, rue de la Cachette n° 01 Boîte 1,
exerçant les fonctions de Trésorier. N.N. 700122/275-57.

Madame LARCIN France, demeurant et domiciliée à 7120 HAULCHIN,
Rue E. Lefebvre n° 16 A, exerçant les fonctions de Secrétaire. N.N. 641117/096-39.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CORNEZ, qui désigne Madame
LARCIN France en qualité de secrétaire. Celle-ci accepte.

Une liste de présences reprenant tous les membres présents ou représentés est établie et restera annexée
au présent procès-verbal.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration procède à la justification des convocations adressées par
courrier normal.

L'Assemblée Générale étant valablement constituée, l'ordre du jour peut être abordé.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Monsieur le Président rappelle celui-ci :

Modifications statutaires – Siège Social, objet social et durée du mandat des Administrateurs ;
 Approbation des modifications statutaires ;
 Approbation de la coordination des statuts ;
 Démission de certains Administrateurs ;
 Renouvellement des Mandats des Administrateurs ;
 Composition d'un nouveau Conseil d'Administration ;
 Divers .

MODIFICATIONS STATUTAIRES - SIEGE SOCIAL, OBJET SOCIAL ET DUREE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président expose que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 n'a pas pu délibérer sur les modifications statutaires proposées compte tenu que le quorum de présences imposé par les statuts de l'Association et les dispositions légales n'était pas atteint.

Dès lors, la présente Assemblée Générale pourra valablement délibérer, en matière de modification statutaire, quel que soit le quorum de présences avec une majorité de quatre cinquième des voix présentes.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier l'article deux des statuts en vue de faciliter la modification et le transfert du siège social et y incluant les modifications suivantes :

Le siège de l'association est fixé à dans l'arrondissement judiciaire de Mons, à 7000 Mons, rue de la Réunion, 2.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale par simple décision du Conseil d'Administration. Toute modification doit être publiée dans les annexes du Moniteur Belge et confirmée pour approbation lors de l'établissement du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale suivante.

Il est proposé également à l'Assemblée Générale de modifier l'article trois des statuts en vue d'étendre son objet social et y incluant les modifications suivantes :

a) L'Association peut entreprendre toute activité tendant directement ou indirectement à réaliser son but social et entre autres :

Prendre, promouvoir, soutenir toute initiative ;
 Prêter son concours, s'intéresser, coordonner, s'associer à toute activité similaire à son but social ;
 Acquérir, fonder, équiper, administrer, défendre toutes instances, juridictions et administrations, toute institution, ASBL et sociétés visant à recueillir des fonds et des moyens en vue de la réalisation de son objet social ;
 Faire toutes les opérations accessoires se rattachant à son but social et notamment acquérir ou prendre en location tous les meubles et immeubles nécessaires à ses activités ou non pour autant que les revenus issus de ces biens soient affectés à son objet social.

Une modification est apportée à l'article 13 des statuts qui précise quant aux cotisations :

« Le montant de la cotisation annuelle ne peut dépasser 100.000 € par membre,
 le CA fixe annuellement le montant des cotisations suivant les modalités prévues dans le ROI. »
 Le mot « annuellement » est simplement enlevé des statuts.

En outre, il est également proposé de modifier l'article 16 des statuts de la manière suivante :

« Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de six années, leurs mandats sont renouvelables. » Les autres termes de cet article sont purement et simplement supprimés.

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

A l'unanimité des voix et par vote spécial, l'Assemblée Générale marque son approbation sur les différentes modifications statutaires.

APPROBATION DE LA COORDINATION DES STATUTS

Dès lors, Monsieur le Président procède à la lecture de l'intégralité des statuts coordonnés.

A l'unanimité des voix et par vote spécial, l'Assemblée Générale marque son approbation sur les statuts ainsi coordonnés.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

A l'unanimité des voix et par vote spécial, l'Assemblée Générale marque son approbation sur le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de six années prenant effet ce jour et venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera au cours de l'année 2021.

Monsieur CORNEZ Bernard	Rue de la Gage n° 78	7063	NEUFVILLES	510421/081-97
Monsieur BAES Jean	Chemin F. Rabelais n° 12	59229	TETEGHEM	540908/8 M 1
Monsieur CLEPPE William	Rue Jules Decarpentries n° 11	7620	BLEHARIES	591031/133-52
Monsieur REYGAERTS Pascal	Rue de la Cachette n° 01/ Boît 1	7800	ATH	700122/275-57
Madame LARCIN France	Rue Emile Lefebvre n° 16 A	7120	HAULCHIN	641117/096-39
Monsieur PETILLON Bruno	Grand Chemin n° 228	7531	HAVINNES	710621/391-27
Monsieur STADBADER Pierre	Deerlijksteenweg n° 12	8530	HARELBEKE	770726-027-83
Monsieur DUPONT Pascal	Zullinestraat n° 08	8950	HEUVELAND	600105/239-05
Monsieur WANTY Michel	Rue Diricq n° 6	7130	EPINOIS	470809/037-49
Monsieur HORNY Dany	Grand Place n° 08	7050	HERCHIES	500126/035-28

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de marquer son approbation sur la composition du nouveau Conseil d'Administration repris ci-dessous :

Monsieur CORNEZ Bernard, demeurant et domicilié à 7063 – NEUFVILLES, Rue de la Gage n° 78, Président du Conseil d'Administration. N.N. 510421/081-97.

Monsieur BAES Jean, demeurant et domicilié à 59229 TETEGHEM (France), Chemin François Rabelais n° 12, Vice –Président du Conseil d'Administration. N.N. 540908/8 M1.

Monsieur CLEPPE William, demeurant et domicilié à 7620 BLEHARIES, Rue Jules Decarpentries n° 11 Vice-Président du Conseil d'Administration ; N.N. 591031/133-52.

Monsieur REYGAERTS Pascal, demeurant et domicilié à 7800 ATH, rue de la Cachette n° 01 Boîte 1, exerçant les fonctions de Trésorier. N.N. 700122/275-57.

Madame LARCIN France, demeurant et domiciliée à 7120 HAULCHIN, Rue E. Lefebvre n° 16 A, exerçant les fonctions de Secrétaire. N.N. 641117/096-39.

POUVOIRS DE GESTION DU POINT DE VUE FINANCIER

Peut engager seul l'association à concurrence d'un montant de dix mille Euro :

Monsieur REYGAERTS Pascal, demeurant et domicilié à 7800 ATH, rue de la Cachette n° 01 Boîte 1, exerçant les fonctions de Trésorier. N.N. 700122/275-57, peut engager seul l'association à concurrence d'un montant de dix mille Euro.

Au-delà de dix mille Euro deux signatures sont exigées dans la liste des membres du Conseil d'Administration reprise ci-dessous :

Monsieur CORNEZ Bernard, demeurant et domicilié à 7063 – NEUFVILLES, Rue de la Gage n° 78, Président du Conseil d'Administration. N.N. 510421/081-97.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Monsieur CLEPPE William, demeurant et domicilié à 7620 BLEHARIES, Rue Jules Decarpentries n° 11
Vice-Président du Conseil d'Administration ; N.N. 591031/133-52.

□ Monsieur REYGAERTS Pascal, demeurant et domicilié à 7800 ATH, rue de la Cachette n° 01 Boîte 1,
exerçant les fonctions de Trésorier. N.N. 700122/275-57.

POUVOIRS DE REPRESENTATION VIS-A-VIS DES TIERS

Monsieur CORNEZ Bernard, demeurant et domicilié à 7063 – NEUFVILLES, Rue de la Gage
n° 78, Président du Conseil d'Administration. N.N. 510421/081-97.

Monsieur BAES Jean, demeurant et domicilié à 59229 TETEGHEM (France), Chemin François Rabelais
n° 12, Vice –Président du Conseil d'Administration. N.N. 540908/8 M1.

Monsieur CLEPPE William, demeurant et domicilié à 7620 BLEHARIES, Rue Jules Decarpentries n° 11
Vice-Président du Conseil d'Administration ; N.N. 591031/133-52.

Rien n'étant inscrit en regard de la rubrique « divers », Monsieur le Président décide de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 10 heures et 20 minutes.

De tout quoi le présent procès-verbal a été établi.

CORNEZ Bernard,
Président,

BAES Jean,
Vice- Président,

CLEPPE WILLIAM,
Vice-Président,

LARCIN France,
Secrétaire,

REYGAERTS Pascal,
Trésorier,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2016 - Annexes du Moniteur belge